



## Vente d'un produit d'occasion pour du neuf.

Par **dedette62**, le **20/03/2011** à **11:35**

Bonjour,

j'ai récemment acheté un téléviseur sur le net en février 2011, sur un site internet de vente flash. Rien n'indiquait sur le site que ce produit n'était pas neuf. La facture ne stipule rien à ce sujet.

Peu après la livraison j'ai trouvé au fond du carton d'emballage la lettre d'une dame qui retournait ce téléviseur au grand magasin où elle l'avait acheté (le n° de série du téléviseur rappelé sur son courrier et sur l'appareil qu'on m'a livré sont identiques).

J'ai contacté cette dame, qui m'a expliqué, qu'elle avait acheté ce téléviseur en mars 2010 dans une grande enseigne. Elle a fait intervenir à deux reprises le service après ventes suite à un problème de fonctionnement. Le problème persistant, elle a renvoyé ce téléviseur et se l'a fait remplacer. Cette dame est prête à me faire un courrier attestant de ses déclarations.

Visiblement on m'a vendu un téléviseur d'occasion et dépanné suite à de grosses pannes.

Pour l'instant ce poste fonctionne bien.

Que puis je faire? Je pense saisir le tribunal de commerce. Cette pratique est elle comme je le pense, totalement illégale? Que va me coûter cette procédure? Que puis je espérer obtenir? En tant que consommateur, je suis très en colère et je pense avoir largement la preuve d'avoir été trompé!

Merci de vos conseils.